



QUESTION ECRITE

Auteur Yvan Arlettaz, PLR/FDP
Objet Adaptation de la méthode et de l'âge du dépistage du cancer du sein en Valais
Date 12/11/2025
Numéro 2025.11.484

Le cancer du sein est une maladie qui devient de plus en plus fréquente. Alors qu'elle touchait une femme sur 12 il y a 30 ans, on constate aujourd'hui qu'une femme sur 8 est atteinte dans les pays industrialisés telle que la Suisse.

Non seulement la fréquence augmente mais la maladie se déclare de plus en plus tôt comme le démontre les récentes études et les articles de presse.

Le programme actuel de dépistage limite les examens à la tranche d'âge à 50-74 ans. Sur l'ensemble de la population, 50% des cancers du sein sont découverts dans la tranche d'âge 50-74 ans, 10% des cancers du seins apparaissent entre 30 ans et 40 ans, 15% entre 40 et 50 ans et les 25% restant après 74 ans.

Les méthodes de dépistage ont également évolué. Limités à la mammographie, seuls 50% des cancers existants sont détectés. La mammographie couplée à l'échographie soutenue par l'IA augmente nettement la précision du diagnostic particulièrement pour les cancers précoces et chez les jeunes femmes. L'IRM est certes un moyen diagnostic performant mais inadapté au dépistage en raison de son coût.

L'ordonnance fédérale RS 832.112.31 date de 1999. Il serait donc judicieux d'en modifier son application en Valais afin de s'adapter à l'évolution épidémiologique et aux moyens diagnostics actuels.

Conclusion

Il est demandé au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

- d'évaluer la pertinence et le coût de l'adaptation du dépistage du cancer du sein en Valais en élargissant la tranche d'âge de 40 à 75 ans et en ajoutant l'échographie systématique à la mammographie couplée à l'IA comme moyens diagnostics.
- d'évaluer la possibilité de modifier l'application de l'ordonnance fédérale pour le Valais.